

DEMANDE DE CHANGEMENT  
D'ASSUREUR

TARIF :  
GRATUIT

Remplissez obligatoirement l'ensemble des données ci-dessous, datez, signez et suivez les instructions en fin de page pour que votre demande soit bien prise en compte. L'absence de signature et de date entraîne le refus du dossier.

### Emprunteur

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Numéro client ING :

Référence de votre Crédit Immobilier :

### Co-emprunteur (à renseigner si vous avez emprunté à deux)

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Numéro client ING :

### Votre demande

Je (nous) souhaite(ons) changer d'assurance emprunteur à partir du mois de :   /    (MM/AAAA) pour les nouvelles conditions figurant dans les pièces justificatives ci-jointes.

Votre demande de changement d'assurance devra nous être transmise au moins 15 jours avant la date de changement souhaitée.

Cette demande est émise pour le ou les emprunteurs ci-dessous :

**Emprunteur.** Le nom de la nouvelle compagnie d'assurance est : \_\_\_\_\_

**Co-emprunteur.** Le nom de la nouvelle compagnie d'assurance est : \_\_\_\_\_

### Signature(s)

#### Datez ici

Fait à : \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

#### Signez ici

Signature de l'Emprunteur

Signature du Co-emprunteur

## Rassemblez les pièces justificatives demandées

Vérifiez que votre dossier de demande est complet.

Il doit contenir :

- ✓ le présent formulaire complété, daté et signé (ou une demande sur papier libre datée et signée)

Et également les photocopies des documents ci-dessous de la (des) nouvelle(s) assurance(s) :

- ✓ les conditions particulières de la (des) nouvelle(s) assurance(s) faisant mention des garanties/options/quotités, du montant assuré par garantie et du coût des garanties
- ✓ la notice d'information
- ✓ votre nouveau certificat d'adhésion signé

Vérifiez que votre nouveau contrat couvre les garanties minimales exigées par ING.

Vous devez souscrire des garanties d'assurance minimales pour l'octroi de votre prêt.

Parmi les critères de garanties exigibles, ING a retenu la liste de critères suivante, qui correspond à ses exigences générales liées à sa politique de risques, en fonction du type d'opération, du type de prêt et de votre statut professionnel.

	Critères spécifiques	Quotité Exigée	Exigences minimales pour une résidence principale	Exigences minimales pour une résidence secondaire et locative
Garantie décès	• Couverture de la garantie décès pendant toute la durée du prêt	100% du capital emprunté	✓	✓
Garantie PTIA	• Couverture de la garantie PTIA pendant toute la durée du prêt	100% du capital emprunté	✓	✓
Garantie Incapacité Temporaire de travail	• Couverture de la garantie incapacité (ITT) pendant toute la durée du prêt • Délai de franchise inférieur ou égal à 90 jours	100% du capital emprunté	✓	facultatif
Garantie Invalidité Totale	• Couverture de la garantie invalidité (IT) pendant toute la durée du prêt	100% du capital emprunté	✓	facultatif

Les caractéristiques détaillées des garanties exigées vous sont communiquées par ING afin de vous permettre d'apprécier l'équivalence des niveaux de garanties entre les contrats. Pour en savoir plus sur l'équivalence du niveau de garantie en assurance emprunteur, rendez-vous sur le site du comité consultatif du secteur financier : [https://www.ccsfin.fr/sites/default/files/medias/documents/ccsf\\_avis\\_def\\_eng-assurance-emprunteur.pdf](https://www.ccsfin.fr/sites/default/files/medias/documents/ccsf_avis_def_eng-assurance-emprunteur.pdf)

## Envoyez-nous votre dossier de demande

Envoyez-nous le dossier de demande complet par courrier non affranchi à l'adresse suivante :

ING - Crédit Immobilier/Gestion  
Libre Réponse 70678 - 75567 Paris Cedex 12

## Et après ?

Nous vous confirmons par email la bonne réception de vos documents.

Nous étudierons votre dossier et nous vous informerons, dans les 10 jours suivant la réception de votre demande complète, de la décision d'ING concernant votre demande.

En cas d'acceptation de notre part, vous recevrez également une lettre d'accord comprenant un avenant à nous retourner signé. Votre changement d'assurance sera mis en place à réception de votre avenant signé.

**Données personnelles :** Les données personnelles recueillies par ING en sa qualité de responsable de traitement sont nécessaires et ont pour finalité globale de permettre les actes de gestion, d'exécution et de clôture du(des) produit(s) souscrit(s). Vous bénéficiez à tout moment et dans les conditions prévues par les textes, du droit d'accéder à vos données personnelles, de les faire rectifier ou de vous opposer à leur utilisation, notamment à des fins de prospection commerciale, du droit à la portabilité, à l'effacement, à la limitation, ou encore de fixer les directives relatives à leur sort en cas de décès, en vous adressant par mail à l'adresse [dpo.privacy.france@ing.com](mailto:dpo.privacy.france@ing.com) ou par courrier : ING Bank France, à l'attention du Délégué à la Protection des Données, 40 avenue des Terroirs de France 75012 Paris. En cas de difficulté, il est également possible d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Pour en savoir plus sur la manière dont ING traite vos données personnelles et sur l'exercice de vos droits, vous pouvez consulter notre Déclaration de confidentialité disponible sur le site internet <https://www.ing.fr/ing/infos-legales/protection-vie-privée/>

ING Bank N.V. - Société de droit néerlandais - Siège social : Bijlmerdreef 106 - 1102 CT Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas - Registre de la Chambre de Commerce d'Amsterdam 33031431 - Succursale française : 791 866 890 RCS Paris - Immeuble Lumière, 40 avenue des Terroirs de France 75616 Paris Cedex 12, France. ING Bank N.V. est immatriculée en tant qu'intermédiaire en assurance auprès de l'Autoriteit Financiële Markten néerlandaise et enregistrée à l'ORIAS sous le numéro 120000059.